

FORMATION ÉLIGIBLE AU CPF PERMIS DE CONDUIRE B

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE APPLICABLES EN **2018**

Depuis Mars 2017, il est possible de financer son permis de conduire B au moyen de son compte personnel de formation (CPF).

A ce titre, Constructys peut prendre en charge une partie des coûts de la formation (épreuve théorique et pratique) sous certaines conditions.



EN PRATIQUE

Ne sont pas pris en charge par CONSTRUCTYS au titre du permis B :

- Les frais liés à la garde d'enfants et de parents à charge.
- Les coûts liés au passage des épreuves théoriques et pratiques (frais d'inscription, frais de dossier).



PRISE EN CHARGE CONSTRUCTYS

Préparation à l'épreuve théorique et préparation à l'épreuve pratique et aux frais d'accompagnement : **25 € HT/heure maximum.**

Prise en charge des frais annexes et des rémunérations selon modalités et sous conditions.

Financement complémentaire possible sur le budget CPF si la durée de l'action est supérieure aux heures inscrites au compte du titulaire.



LA FORMATION S'ADRESSE À:

- Je suis salarié au sein d'une entreprise du BTP.
- J'ai besoin d'obtenir mon permis de conduire et j'envisage de mobiliser mon CPF pour financer ma formation.
- Je suis dirigeant ou responsable RH d'une entreprise BTP et je souhaite accompagner un/plusieurs de mes salariés dans l'obtention de son permis de conduire B.

LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

POUR LE SALARIÉ

- L'obtention du permis de conduire doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou à favoriser la sécurisation du parcours professionnel de la personne qui mobilise son CPF.
- Le salarié ne doit pas faire l'objet d'une suspension du permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire.

POUR L'ÉCOLE DE CONDUITE

- Etre agréé par l'autorité administrative en tant qu'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière (articles L213-1 ou L213-7 du Code de la route).
- Avoir procédé à la déclaration d'activité en qualité de prestataire d'actions de formation professionnelle continue.
- Respecter l'ensemble des six critères relatifs à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

LES PIÈCES ET FORMULAIRES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

- La convention de formation ou devis précisant le nombre d'heures théoriques (code) et le nombre d'heures pratiques (conduite).
- Le programme de formation.
- L'attestation du nombre d'heures de DIF acquises au 31/12/2014.
- Le dernier bulletin de salaire.
- Le formulaire de demande de prise en charge au titre du CPF.
- L'attestation d'assiduité (sur demande auprès de votre conseiller ou disponible sur le site internet de CONSTRUCTYS GRAND EST).
- L'attestation permis B (sur demande auprès de votre conseiller ou disponible sur le site internet de CONSTRUCTYS GRAND EST).

GARDONS LE CONTACT

Financement, modalités de formation, votre conseiller Constructys Grand Est à votre écoute :



► 03 83 32 71 71

► contact@constructys-grandest.fr